

# Le conseil municipal de Kipawa est en faveur de la reconstruction du barrage du lac Tee et du projet hydro-électrique

(ENGLISH VERSION NEXT WEEK)

Dans un rapport présenté à la réunion régulière du Conseil municipal de Kipawa le 9 novembre, la mairesse, Marie Lefebvre, présentait la position du conseil quant au barrage du lac Tee. Elle écrivait : « La majorité des conseillers de Kipawa acceptent l'entente de principe entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs relative à la reconstruction du barrage du lac Tee. Par la suite, si le projet énergétique Lumsden-Tee Lake-Kipawa se réalise, nous définirons avec la Ville de Témiscaming une entente d'achat avec les Premières Nations et leur partenaire Innergex et nous ferons le transfert du barrage à eux. »

En ce qui concerne le projet hydro-électrique des communautés de Wolf Lake et de Eagle Village, le Conseil municipal de Kipawa déplore la lenteur du gouvernement à réagir dans ce dossier. Selon la mairesse, le gouvernement actuel est toujours en train d'étudier le dossier, mais ne bouge pas et est incapable d'en arriver à une décision. « Le projet hydro-électrique de Lumsden-Tee Lake-Kipawa répond aux conditions essentielles, soit l'acceptation sociale et le respect de l'environnement. Le Conseil municipal s'implique dans ce projet énergétique afin d'assurer la pérennité de notre municipalité par la création d'emplois, et l'importance des redevances et des retombées économiques ».

« Aux tables de concertation de la MRC, nous nous opposons toujours au projet Tabaret d'Hydro-Québec. Notre lac Kipawa, nous allons le préserver et le protéger et nous répondons fortement aux instances régionales en leur répétant – NON merci. Nous ne voulons pas du projet Tabaret, » dit-elle.

Première réunion du nouveau mandat  
Aucun contribuable de Kipawa n'était présent à la première réunion du nouveau conseil municipal qui n'avait qu'une nouvelle personne autour de la table. Il s'agit de Serge Larochelle qui s'était présenté au siège vacant et qui a été élu par acclamation. Pour ce qui est de la mairesse et des conseillères et conseillers sortants, ils ont été réélus par acclamation.

Avant le début de la séance régulière, le Conseil rencontrait Richard Dufresne, opérateur du système du réseau d'aqueduc de la municipalité

de Kipawa. Ce dernier informait le Conseil des problèmes actuels avec la couleur brun de l'eau potable à Tee Lake. Il rassurait les élus en affirmant

Florent Lefebvre, responsable de Travaux publics, fera une tournée avec l'entrepreneur en déneigement, Gilbert Larochelle, pour s'assurer de



De g. à d. La mairesse Marie Lefebvre entourée des conseillers municipaux de Kipawa, Florent Lefebvre, responsable des Travaux publics, Marcel Pellerin, responsable de la Protection publique, Serge Larochelle, responsable de l'Urbanisme et mise en valeur du territoire, Murielle Bélanger, responsable de l'Administration et mairesse suppléante, Maggie Hunter, responsable des Loisirs et Culture, Claude Carrière, responsable de l'Hygiène du milieu.

que l'eau est bonne à boire, car il effectue des tests régulièrement et que le problème semble être relié à une infiltration dans le tubage des puits d'aqueduc. Après une discussion sur les causes et les travaux effectués à ce jour, le conseil a mandaté M. Dufresne pour contacter les experts afin d'obtenir des coûts et décider de la meilleure solution, soit de réparer le tubage ou de construire un nouveau puits.

M. Dufresne a profité de l'occasion pour informer le Conseil que des normes plus sévères sur l'analyse de l'eau potable entreront en vigueur en janvier 2006 et qu'il devra faire des inspections quotidiennes. On a également discuté de l'importance de trouver un remplaçant de vacances pour M. Dufresne.

Marcel Pellerin, responsable de la Protection publique informait le Conseil qu'il procédera à l'inspection des camions d'incendie. Le Conseil a décidé d'inviter Katie Pellerin, responsable de la protection incendie à la MRC, à visiter la caserne et constater que la municipalité de Kipawa se conforme aux normes grâce à l'entente qu'elle a signée avec les Premières Nations Eagle Village qui a une entente de protection avec la Ville de Témiscaming.

la qualité du service de déneigement cet hiver.

Dans les affaires nouvelles, le Conseil municipal a accordé un droit de passage au Club de motoneige du Témiscamingue et a fixé le 30 novembre comme date de la préparation du budget 2006 qui sera présenté pour adoption le 14 décembre à la réunion régulière. La mairesse annonçait que le total pour arrérage de taxes 2003, 2004 et 2005 s'élève à \$ 35 971 et que le taux d'intérêt pour l'année 2006 sera de 18%.

Le Conseil a adopté une résolution pour faire une demande de subvention dans le cadre du programme Infrastructure de soutien au développement local afin de construire un terrain de jeux à Tee Lake. Si la demande est admissible, la municipalité fera un appel pour former un comité de citoyens qui pilotera le projet.

Le Conseil municipal est en faveur d'étudier la possibilité d'engager ou de partager les services de l'agent de développement de Témiscaming. En ce qui concerne une demande de résolution d'appui de la Chambre de commerce pour contrôler la vente de cigarettes par les autochtones, le Conseil croit qu'il n'a pas à s'ingérer

dans un domaine qui relève du gouvernement fédéral et de la GRC.

À la fin de la réunion, la mairesse, Marie Lefebvre, présentait un rapport pour l'année 2005 dans lequel elle révélait que la municipalité a terminé l'année financière 2005 avec un surplus cumulatif de 53 894 \$ et qu'au 31 décembre 2004, la dette obligatoire nette s'élevait à 1 061 200 \$.

Le rapport de la mairesse donnait des renseignements sur le partage de la taxe fédérale sur l'essence, sur le Règlement Q2-r8 et sur les contrats de plus de 25 000 \$.

Le gouvernement accordera à la municipalité de Kipawa un montant de 264 305 \$ sur une période de cinq ans dans le cadre de son programme de redevances de la taxe fédérale sur l'essence. Pour l'année 2005-2006, ce montant est de 30 924 \$. Pour adhérer au programme, la municipalité devra présenter un projet qui répond aux exigences du Ministère pour déterminer si le montant d'aide financière sera accepté. De plus, la municipalité devra contribuer audit projet dans une proportion de 25%.

Le nouveau règlement Q2-r8 sur l'évacuation et le traitement des eaux usées en résidences isolées, en vigueur depuis le 1er janvier 2005, stipule que certains travaux doivent être exécutés par un ingénieur ou technologue en génie civil étant membre actif d'un ordre professionnel avant que la municipalité puisse émettre un permis d'installation septique. « Malgré la complexité des lois, nous essayons de vous transmettre l'exactitude des informations, » écrit la mairesse dans son rapport.

Contrats de plus de 25 000 \$  
Depuis le 30 septembre 2004, la municipalité de Kipawa a versé 50 841 \$ au ministère des Finances pour les services de la Sûreté du Québec et 57 513 \$ à Gilbert Larochelle pour le contrat de déneigement des chemins.

Commentaires, idées  
En terminant son rapport, la mairesse invitait les contribuables de Kipawa à émettre leurs commentaires et leurs idées. « Ils seront reçues avec une grande attention, nous partageons tous un objectif commun d'amélioration de la qualité de vie de notre milieu, » concluait-elle.